Allier SAUVAGE

Association pour la Sauvegarde du Val d'Allier

Procès-verbal
de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2012
Ferme d'Embraud à Château d'Allier

Le 10 juillet 2012 à 18h30, les membres de l'association Allier Sauvage se sont réunis en assemblée générale à la Ferme d'Embraud de Château d'Allier, siège de l'association La Chavannée, sur convocation de son président, effectuée par lettre conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de l'association.
Il a été procédé à l'appel des membres de l'assemblée générale présents, lors de leur entrée en séance, et au recensement des pouvoirs confiés aux mandataires des membres absents et représentés.

Président de séance : Joël Herbach
Secrétaire de séance : Nathalie de Grossouvre

Le président remercie la Chavannée d'accueillir l'Assemblée Générale d'Allier Sauvage et de mettre à sa disposition ses locaux pour la réunion de son assemblée et la tenue du dîner qui suit. Il transmet les regrets des membres ne pouvant y participer, notamment le trésorier Laurent Barle retenu par un triste évènement familial, et remercie les membres présents, en particulier Hubert et Marie Deveaux pour avoir pris en charge la confection du repas.
Il fait le compte des pouvoirs reçus des membres ne pouvant participer à la réunion et précise leur répartition entre les mandataires désignés.

Le président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil sur la gestion morale de l'association
2. Rapport du trésorier sur la situation financière de l'association et les comptes de l'exercice 2011
3. Rapport d'activités 2011
4. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration
5. Fixation du montant des cotisations 2012
6. Débat sur l'action de l'association et ses orientations pour l'année 2012/2013
7. Questions diverses.

Délibération n° 1 :
(Points 1 à 3 de l'Ordre du Jour)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil sur la gestion morale de l'association et le bilan des activités 2011 présentés par son président, ainsi que celle du rapport du trésorier sur la situation financière et les comptes de l'exercice 2011, approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux membres du Conseil et au trésorier de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2 :
(Point 4 de l'Ordre du Jour)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des démissions des membres suivants du Conseil d'Administration :

- Claude Herbach
- Patrick Martin
- Céline Merlet

Décide, après avoir appelé de nouvelles candidatures éventuelles, de renouveler et de nommer en qualité de membres du conseil pour une durée de trois ans les membres suivants , conformément aux dispositions statutaires de l'Association:

- Claude Herbach
- Patrick Martin
- Christian Mazenod

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 :
(Point 5 de l'Ordre du Jour)

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant de la cotisation à 15 € pour l'année 2012, le titre de membre bienfaiteur étant assujetti au versement d'une cotisation supérieure ou égale à 30 € ou à la fourniture d'une prestation en nature, artistique ou technique par exemple, de valeur au moins équivalente et sur décision du Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale confirme que pour une première adhésion, toute cotisation versée après le 1er juillet de l'année N sera aussi valable pour l'année N + 1.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Action et orientations de l'Association, questions diverses :
(Points 6 et 7 de l'Ordre du Jour)

Le président propose de ne pas revenir sur les bons résultats des études menées en collaboration avec le Géolab de l'Université Baise Pascal sur la fréquentation de l'Allier de plaine, déjà largement présentés lors de l'Assemblée Générale précédente et accessibles sur le blog: http://allier-traces.blogspot.com

Il mentionne les différentes actions menées par la Chavannée en matière de batellerie, en particulier la remontée à la voile de Château à Villeneuve réalisée par vent de galarne en 2011 et la descente à trois bateaux effectuée de Brassac à Vichy en mai 2012, et recommande aux membres d'Allier Sauvage de découvrir ces aventures remarquables à travers les reportages passionnants présentés sur le blog : http://hors-du-temps.over-blog.com

La conférence qui suit sur les pirogues monoxyles anciennes et sur l'épave du grand bateau du 18ème siècle, découverte et déclarée par Allier Sauvage, permet aux deux archéologues invités, Eric Yény (archéologue fluvial) et François Blondel (spécialiste des bois anciens) d'expliquer en détail la méthode et les résultats de leurs expertises. Le débat qui suit avec l'assistance est à la hauteur de la richesse des découvertes archéologiques présentées et la question de leur mise en valeur est soulevée.

Il est notamment décidé de faire don à l'association La Chavannée de la pirogue monoxyle détenue par Allier Sauvage et datée dernièrement des environs de l'an 800, c'est-à-dire de l'époque de Charlemagne. Sa remise au Musée de la Batellerie du Veurdre, créé et animé par la Chavannée, pourra faire l'objet d'un évènement public à l'occasion de la prochaine Fête de l'Aller prévue pour le jeudi de l'ascension 2013, précédé par exemple d'une présentation préalable au Musée Anne de Beaujeu de Moulins.

Quant à la grande épave du Veurdre, celle-ci méritera aussi d'être présentée dans le cadre du Musée de la Batellerie sous une forme pédagogique à définir, la présentation du bateau lui-même se limitant à certains de ses morceaux significatifs, tels que le très rare « étançoir » prélevé et révélé par les archéologues.

Pour conclure, il est fait appel au coureurs de rivière de l'association pour rechercher et signaler toute trace d'épave pouvant maintenant être identifiée dans le lit de l'Allier, grâce aux indices précis expliqués par les deux archéologues, qui sont remerciés et applaudis par l'assemblée.

L’ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h par le président. Celui-ci invite les participants à passer à table pour découvrir le repas préparé par les membres de l’association, en compagnie des représentants de la Chavannée et des archéologues.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président et le secrétaire de séance.

Joël Herbach
Président, président de séance

Nathalie de Grossouvre
Secrétaire, secrétaire de séance